

Panneaux de Région

Pierre KLEIN Président de la Fédération Alsace bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*

Colmar, le 14 septembre 2017

Monsieur le Président Philippe Richert

Président du Conseil régional du Grand Est

1 place Adrien Zeller

67000 Strasbourg

Panneaux de Région

Monsieur le Président,

Par l'intermédiaire des DNA du 13 septembre courant, nous apprenons la disparition prochaine des panneaux Région Alsace au profit de panneaux Région Grand Est, ce que, vous vous en doutez bien, nous déplorons vivement. Mais force est à la loi.

Nous nous réjouissons de l'adjonction annoncée de panneaux complémentaires, indiquant l'entrée en Alsace, en dialecte d'Alsace. Cependant, nous aurions préféré l'usage du standard.

Ce qui pose problème, c'est le texte qui serait utilisé, à savoir « s' Elsàss ». Première remarque : le « s' », devrait s'écrire « **'s** », l'apostrophe étant devant le s, puisqu'il se substitue au « das ».

Seconde remarque. La version dialectale utilise une graphie avec accent, ce qui ne correspond pas au « Schriftbild » classique allemand. D'Arnold, en passant par les Stoeber, Stoskopf, Nathan Katz, Germain Muller, André Weckmann, et nous en passons et pas des moindres, aucun des grands noms de la littérature dialectale alsacienne n'utilisait une graphie ayant recours aux accents. L'utilisation d'accents contribue à créer une distance par rapport au standard allemand, mais peut-être est-ce l'effet recherché.

Nous déplorons le non-usage prévu du standard au profit du dialecte. À titre indicatif, en Bretagne où la signalisation en langue régionale est bien plus avancée qu'en Alsace, il est fait usage, en la matière, du standard breton et non de l'un des quatre dialectes bretons.

Si néanmoins, la version dialectale doit être retenue, nous souhaitons l'usage d'un « Schriftbild » dépourvu d'accent, ce qui entre autres, en facilitera la lecture par les nombreux usagers germanophones des routes et autoroutes alsaciennes.

La non-utilisation du standard allemand, pourtant forme traditionnelle et historique de l'écrit en Alsace, traduit-elle le trop célèbre complexe alsacien et la peur de passer pour Allemand ?

Si l'Alsace est sortie traumatisée par une mauvaise Allemagne du conflit de 1940-1944/45 et si un post-traumatisme alsacien s'est caractérisé pendant des décennies par un antigermanisme primaire, de surcroît tourné contre soi-même et donc par une certaine schizophrénie alsacienne, le temps de la résilience, n'est-il pas venu 70 ans plus tard. Celui du « Werde wer du bist », c'est-à-dire de la mise en œuvre de toutes ses capacités et propriétés, le temps de l'épanouissement. L'Alsacien a l'intuition de son histoire, si la vérité lui est dite, cette vérité le (re)construira. Il revient aussi au pouvoir politique que vous représentez de la dire et de la mettre en œuvre.

Nous rappelons qu'autant au travers des Assises de la langue et de la culture régionales et de la Charte des Collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale, vous avez par votre signature fait reconnaître par la Collectivité que la langue régionale d'Alsace est à double composante, tant standard allemand, qu'allemand dialectal. Cette charte préconise, en particulier, l'« *emploi de la forme traditionnelle et correcte* » de la langue pour les toponymes.

Permettez-nous encore une autre réflexion. Dans un document publié par l'AFP, il nous a été donné de relever des propos tenus par une fonctionnaire de l'OLCA selon lesquels, en substance, l'alsacien pâtirait de l'enseignement de l'allemand en Alsace. L'OLCA fait, par ailleurs, très souvent usage du concept de langue alsacienne, comme on parle de langue corse par exemple. Sans en évoquer d'autres, ces deux constats traduisent-ils la politique officielle de la Région en matière de langue régionale ?

Si la Corse a pris l'option, au départ pour faire reconnaître le corse par la loi Deixonne qui excluait les langues apparentées à des langues d'autres pays, de soustraire le corse d'un tel apparentement, pour dès lors ne plus utiliser que le concept de langue corse, cela ne correspond en rien ni à l'histoire linguistique de l'Alsace ni aux besoins et aux intérêts futurs

de cette dernière. À moins de vouloir ériger les dialectes allemands d'Alsace en « langue nationale » d'Alsace et de créer un standard alsacien.

Derrière la standardisation il y a souvent aussi un phénomène de singularisation et de nationalisation, voire de nationalisme. Ainsi beaucoup d'États se sont-ils empressés à l'occasion de leur accession à l'indépendance de se doter d'un standard propre, d'une langue nationale. C'est par exemple le cas du slovaque, une langue slave proche du tchèque, ou plutôt du néerlandais, un standard construit à partir du bas francique. Sommes-nous en Alsace dans une période de singularisation et de nationalisation, voire de nationalisme, pour avoir l'envie ou la nécessité de créer, comme les Corses l'ont fait, un standard, alsacien en l'occurrence, une langue alsacienne.

Et puis, pourquoi ferions-nous ce que ni les Suisses, ni les Autrichiens, ni les « Sudtiroliens », ni les Belges d'Eupen-Malmédy et d'autres n'ont fait ? Tous ont opté en faveur de l'ouverture à un grand espace linguistique, de l'appropriation d'une grande culture et de l'intégration sociale et économique que confère la koinè allemande, et non pour l'entre-soi et le repli sur leurs seuls dialectes, renonçant ce faisant à une forme d'isolement et de provincialisme.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Pierre Klein, président Fédération Alsace bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*